

Matane, le 21 novembre 2002

Commission des Institutions de
l'Assemblée nationale du Québec
M. Claude Lachance, président
Édifice Pamphile-Lemay
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Qc) G1A 1A3

Secrétariat du comité directeur des
États généraux sur la réforme des
institutions démocratiques
875, Grande Allée est, bureau H-2.400
Québec (Québec)
G1R 4Y8

Mesdames, messieurs

Nous, de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas Saint-Laurent, en tant qu'organisation féministe et composante importante de la société québécoise, désirons nous prononcer en faveur d'une réforme en profondeur de l'actuel mode de scrutin.

Nous avons comme objectif que le prochain mode de scrutin permette d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes dans la représentation politique. Nous estimons que nous, les femmes, avons non seulement à nous exprimer comme électrices mais aussi à être présentes dans les lieux du pouvoir. Ceci implique un mode de scrutin qui respecte mieux les choix des citoyennes et qui rende possible un éventail de choix politiques plus large que ce que nous offrent les partis politiques actuels.

L'actuel mode de scrutin engendre des écarts importants entre ce que la population veut et la composition de l'Assemblée nationale. Le vote de chacunE ne pèse pas également, ce qui ne respecte pas le principe démocratique de l'égalité des votes établi dans les Chartes des droits. De plus, en favorisant le bipartisme, ce mode de scrutin bloque l'expression de la diversité des courants politiques au sein de la population. Comment, dans un tel contexte, faire entendre la voix des femmes, des autochtones, des populations issues de l'immigration, des régions, de la gauche, des écologistes, etc.?

Nous joignons notre voix à celles, déjà nombreuses, qui réclament une modification majeure du mode de scrutin actuel. Il est de la plus grande importance que la société québécoise s'entende sur les principes qui, selon nous, doivent guider cette réforme:

- Viser une représentation égale entre les femmes et les hommes;
- Refléter l'importance des régions dans la réalité québécoise;
- Refléter le plus fidèlement possible la volonté populaire;
- Incarner la diversité québécoise et permettre le pluralisme politique.

Ces principes nous amènent à demander à la Commission et au Comité directeur de recommander que le Québec se dote d'un mode de scrutin basée sur la représentation proportionnelle mixte. Nous sommes en faveur d'un mode de scrutin qui inclurait une représentation proportionnelle de l'ordre de 60%, soit 74 sièges représentés par des partis et

51 sièges élus au niveau des 17 régions administratives, dont les candidates et candidats ne sont pas rattachés à des partis politiques.

Égalité hommes/femmes

L'égalité femmes/hommes est plus facile à atteindre (même si elle n'est pas garantie) lorsque chaque parti présente une liste de candidatures dans laquelle il est facile et évident de mesurer la place qui est faite aux femmes en termes de nombre et de position dans la liste.

Comme la participation des femmes à la vie démocratique est freinée par l'inégalité socio-économique chronique dans laquelle elles continuent de vivre et qui compte parmi les obstacles les plus importants à l'avènement d'un véritable partage du pouvoir entre les sexes, nous croyons à l'importance d'instaurer des mesures incitatives pour atteindre la parité femmes/hommes dans les partis. Par exemple, un parti politique qui, à la suite d'une élection générale compterait au moins 30 % de femmes parmi ses députés, pourrait recevoir un remboursement de ses dépenses électorales majoré du pourcentage de femmes élues dans sa formation politique. La mesure pourrait prendre fin lorsque le pourcentage de députées à l'Assemblée nationale aurait atteint 40 % à la suite d'une élection générale.

L'importance des régions

Le modèle proposé, soit 51 sièges élus au niveau des 17 régions administratives suppose de fonctionner par région plutôt que par comté. La question des régions est primordiale en raison de l'histoire et de la culture du Québec fortement ancrées dans les régions, du sentiment d'appartenance et des liens entre la population et sa ou son député. Cette formule permet aux femmes reconnues dans leur milieu et qui désirent travailler pour leur communauté d'avoir un réel pouvoir politique sans être obligées de militer à l'intérieur d'un parti politique ni de suivre la ligne du parti une fois élue. Il semble que les femmes se reconnaissent davantage dans cette façon de faire.

N'étant pas soumis à une ligne de parti ces élu-e-s pourrait se concentrer sur la défense des intérêts de la population de leur région. Le statut d'indépendant n'étant plus marginal, mais généralisé à toute une portion de la Chambre, cela ouvre la voie à l'instauration de mesures diverses de soutien pour prendre en compte les besoins particuliers des candidates et candidats indépendants. Par exemple : davantage de financement pour la campagne que ce qui est actuellement prévu dans la loi électorale au statut d'indépendant, remboursement des frais de garde, accès à des services administratifs, etc.

Respect de la volonté populaire

Les modes de scrutin proportionnels (dans ce cas-ci 60 %) respectent le principe de la volonté populaire puisque chaque vote a le même poids, la même valeur pour l'élection de 74 sièges à l'Assemblée nationale.

Diversité et pluralisme politique

La diversité québécoise et le pluralisme politique seront également mieux servis par quelque forme que ce soit de scrutin proportionnel. Ainsi, il sera facile de vérifier (un peu de la même façon qu'en ce qui concerne l'égalité femmes/hommes) la place qui est faite par chacun des partis aux diverses composantes ethniques de la population québécoise. Par ailleurs, le mode de scrutin proportionnel est plus susceptible de favoriser l'émergence de plusieurs partis qui expriment les diverses sensibilités politiques et relaient, dans l'arène parlementaire, les préoccupations sociales de plusieurs secteurs de la société qui sont actuellement peu, pas ou très indirectement représentés dans le système parlementaire actuel.

Nous croyons également qu'il est important de réserver un nombre de sièges pour les nations autochtones, en plus des 125 déjà existants. Le nombre de sièges seraient à déterminer avec les nations elles-mêmes.

Évidemment, cette proposition exige un changement complet du mode de scrutin, voire même un changement de mentalités. Mais nous voyons là de meilleures possibilités pour les femmes de se sentir les bienvenues. Un monde créé par les hommes peut être invitant pour les hommes, mais si les femmes participent aux changements, elles y trouveront plus facilement leur place et viendront enrichir les lieux du pouvoir avec leurs valeurs fondamentalement démocratiques, leur ouverture à la diversité des cultures et des idées et leur grande créativité.

La Table de concertation des groupes de femmes du Bas Saint-Laurent demande donc une réforme en profondeur du mode de scrutin et de tout le système politique québécois. De plus, nous demandons aux deux commissions de s'associer au Mouvement Féminisme et Démocratie ainsi qu'au Mouvement pour une Démocratie Nouvelle (MDN) afin de faire avancer les réflexions jusqu'à ce qu'elles soient concrètement réalisables.



Brigitte Michaud, pour le comité de coordination

Table de concertation des groupes de femmes du Bas Saint-Laurent
Casier postal 308
Matane (Qc)
G4W 3N2
Téléphone: (418) 562-7996
Télécopieur: (418) 562-8062
Courriel: tbsl@globetrotter.net